

# MARCHE DE TRAVAUX

Université de Lyon

-  
Direction Stratégie immobilière et développement des Campus  
92 rue Pasteur – CS 30122  
69361 Lyon Cedex 07  
Tél : 04 37 37 26 70

Maître d'ouvrage



Mandataire du maître d'ouvrage



**AMÉNAGEMENT D'UN TIERS LIEU D'INNOVATION  
PUBLIQUE DIT PUBLIC FACTORY PARC BLANDAN – LYON  
7ÈME  
–  
MARCHÉ TRAVAUX**

Date et heure limites de réception des offres  
**Lundi 25 octobre 2021 à 12h00**

Horaires d'ouverture de l'accueil :  
du lundi au vendredi : 8h30-12h30/14h00-18h00

**Règlement de la Consultation**

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## SOMMAIRE

### Table des matières

Article premier : Objet et étendue de la consultation.....	3
1.1 - <i>Objet de la consultation</i> .....	3
1.2 - <i>Etendue de la consultation</i> .....	4
1.3 - <i>Décomposition de la consultation</i> .....	4
1.4 - <i>Conditions de participation des concurrents</i> .....	4
Article 2 : Conditions de la consultation.....	5
2.1 - <i>Délais d'exécution</i> .....	5
2.2 - <i>Variantes</i> .....	5
2.3 - <i>Délai de validité des offres</i> .....	5
2.4 - <i>Mode de règlement du marché et modalités de financement</i> .....	5
Article 3 : Contenu du dossier de consultation.....	5
Article 4 : Présentation des candidatures et des offres.....	7
Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres.....	10
Article 6 : Modalités de transmission électronique des plis.....	12
7.1 - <i>Demande de renseignements</i> .....	13
7.2 - <i>Visites sur sites</i> .....	13

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## Article premier : Objet et étendue de la consultation

### 1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne :

### **Opération d'aménagement d'une Public Factory au sein du bâtiment 07 du parc sergent Blandan - Marché travaux**

L'Université de Lyon est maître d'ouvrage délégué de l'opération d'aménagement d'un tiers-lieu d'Innovation Publique dit Public Factory pour Sciences Po Lyon. L'opération consiste en la réhabilitation lourde de près de 1 000 m<sup>2</sup> de planchers d'un bâtiment existant et la création d'une extension accueillant les nouvelles circulations verticales ainsi que de l'aménagement des abords.

L'Université de Lyon a lancé un marché de désamiantage-curage du bâtiment 7 préalablement au lancement des marchés travaux de l'opération.

**Lieu(x) d'exécution : Bâtiment 7, Parc Sergent Blandan 37 rue du Repos, 69007 Lyon**

### Contexte :

Le bâtiment 7 est situé au sein du parc sergent Blandan à Lyon 7<sup>ème</sup>, il appartient à la Métropole de Lyon et fait l'objet d'un bail emphytéotique au profit de Sciences Po Lyon.

La parcelle concédée à Sciences Po Lyon comprend le bâtiment 7 ainsi qu'une partie de ses abords (voir plan ci-dessous) permettant d'accéder à la Public Factory indépendamment du parc Sergent Blandan, via la ruelle du Grand Casernement. L'accès au chantier et les livraisons se feront obligatoirement par cet accès, afin de ne pas perturber le fonctionnement du parc et de limiter les interfaces avec les différents usagers. La maîtrise d'ouvrage attire l'attention des candidats sur la présence d'une école élémentaire et d'une crèche au sein du parc, par ailleurs l'accès chantier se fera aux abords directs d'une résidence étudiante du CROUS de Lyon.



### 1.2 - Etendue de la consultation

La présente consultation est lancée en procédure adaptée passée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

Les prestations font l'objet d'un marché ordinaire.

Le présent marché sera notifié sous condition suspensive d'obtention, par l'acheteur, du [permis de construire/de la déclaration préalable] autorisant les travaux du présent marché, purgé de surcroît du délai de recours contentieux de l'article R600-2 du code de l'urbanisme.

### 1.3 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches

La décomposition en lot est la suivante :

- Lot 01 : Curage – Désamiantage (réalisé en travaux anticipés)
- **Lot 02 : Gros œuvre – Maçonnerie – Aménagements extérieurs**
- **Lot 03 : Charpente – Couverture – Zinguerie – Ossature bois**
- **Lot 04 : Façades**
- **Lot 05 : Menuiserie extérieure bois**
- **Lot 06 : Métallerie – Menuiserie métallique**
- **Lot 07 : Menuiserie intérieure bois**
- **Lot 08 : Plâtrerie – Peinture – Faux Plafonds – Sol Souple – Sol carrelage**
- **Lot 09 : Ascenseur**
- **Lot 10 A (101 sur la plateforme PLACE) : Mobilier sur-mesure intérieur**
- **Lot 10 B (102 sur la plateforme PLACE) : Kiosque et mobilier sur-mesure extérieur**
- **Lot 11 : Electricité Courants Forts et Courants Faibles**
- **Lot 12 : Chauffage – Ventilation – Plomberie**
- Lot 13 : Signalétique (consultation ultérieure)

### 1.4 - Conditions de participation des concurrents

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un **groupement solidaire**. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements

## **Article 2 : Conditions de la consultation**

### 2.1 - Délais d'exécution

Les délais d'exécution sont fixés à l'article 1.2 du C.C.A.P.

La date prévisionnelle de début d'exécution est fixée au début du mois de décembre 2021.

### 2.2 – Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### 2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les études seront principalement financées par la Métropole de Lyon, Sciences Po Lyon et l'Université de Lyon et le Plan de Relance de L'Etat. .

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Une avance sera versée au titulaire du marché dans les conditions fixées à l'article 14 du C.C.A.P.

## **Article 3 : Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

### **Pièces administratives :**

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) par lot
- Le cahier des clauses administratives particulières commun (C.C.A.P.) et ses annexes
- Fiche événement
- Attestation de visite (à compléter)
- Trame cadre de mémoire technique par lot
- Un cadre de candidature
- Un modèle de déclaration sur l'honneur
- Un DC1 et un DC4

### **Pièces techniques :**

- Le cahier des clauses techniques particulières Communes (C.C.T.P.C) et ses annexes
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Charte chantier faibles nuisances
- Le tableau de surfaces
- Notice thermique
- Note environnementale
- Note entretien maintenance
- La liste des matériels et besoins de contrôle maintenance
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) par lots
- Les Décompositions du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.) par lots
- Plan de masse et de toiture
- Plan de réseaux
- Plans des niveaux sous-sols et RDC
- Plans des niveaux 1 et 2

- Coupes
- Façades
- Carnet de détails
- Le plan d'installation de chantier
- Plan structure R-1 démolition
- Plan structure R-1 travaux
- Plan structure RDC démolition
- Plan structure RDC travaux
- Plan structure R+1 démolition
- Plan structure R+1 travaux
- Plan structure R+2 démolition
- Plan structure R+2 travaux
- Plan Electricité tous niveaux
- Plan chauffage tous niveaux
- Plan ventilation tous niveaux
- Plan sanitaire tous niveaux

**Pièces annexes :**

- Le RICT de l'APAVE
- Le PGCSPS
- L'Etude géotechnique G2 AVP (21 YG 105 Aa GE CBE IRT) réalisé par ERG géotechnique
- Le rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeuble bâtis avant réalisation de travaux, de la société Envirotech de mars 2021, N° 46326
- Le rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition, de la société Envirotech de septembre 2010, N° 18906-7
- Le rapport de mission de repérage des revêtements et matériaux et produits contenant du plomb avant réalisation de travaux ou déconstruction, de la société Envirotech de septembre 2010, N° 18906-7
- Le rapport de mission du Diagnostic sanitaire charpente et plancher de la société Ginger CEBTP de mars 2021, N° RLY3.L.048
- Le rapport de sondage structure (L21-030) réalisé par ICS
- Les demande DT et leurs réponses
- Etude acoustique réalisée par Génie acoustique en juin 2021

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Aucune demande d'envoi du dossier papier ou sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 12 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### **Article 4 : Présentation des candidatures et des offres**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

##### **Pièces de la candidature :**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

1. une déclaration de candidature (formulaire DC1 ou équivalent – **version 2019**)
2. une déclaration sur l'honneur (formulaire DC1, attestations sur l'honneur ou équivalent)
3. une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
4. une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles (cadre de réponse fourni)
5. une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (cadre de réponse fourni)
6. la présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
7. les certificats de qualifications professionnelles de type Qualibat ou équivalent. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat ;

Le cas échéant, les candidats en possession des pièces suivantes sont invités à en joindre une copie dès la constitution de leur dossier de candidature :

- un Kbis de moins de 6 mois ;
- un RIB ;
- les certificats sociaux et fiscaux datant de moins de 6 mois ;
- l'attestation Agefiph pour les entreprises d'au moins 20 salariés ;
- l'attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité ;
- L'attestation d'assurance au titre de la garantie décennale en cours de validité
- pour les groupements, la justification signée que le mandataire est habilité à engager le groupement ;
- la déclaration de sous-traitance (DC4), accompagnée des documents précités pour le sous-traitant.

Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir les attestations délivrées par les organismes de leur état d'origine.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

ATTENTION : le candidat devra présenter les pièces ci-dessus ou tout moyen de preuve équivalent ; les documents fournis par le candidat devront permettre d'apprécier sa capacité à assurer les prestations prévues.

### **Pièces de l'offre :**

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) rempli, et ses éventuelles annexes
- La décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.) rempli (**fichier Excel et fichier PDF ou équivalent**)
- Un mémoire technique le contenu est décrit ci-après. (**fichier PDF ou équivalent**)

### **MEMOIRE TECHNIQUE PERMETTANT D'APPRECIER LA VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE.**

**Le mémoire technique, rédigé par le candidat et joint à son offre devra impérativement respecter la trame du cadre de mémoire technique fournit dans les pièces administratives du DCE.** Le mémoire fera **8 pages environ** hors annexes.

Il devra développer les thèmes suivants et répondre aux demandes formulées dans le présent document qui reprend la trame mentionnée ci-avant.

Pour la rédaction de son mémoire, le candidat devra respecter l'ordre des thèmes, leur numérotation ainsi que leur dénomination.

#### **Thème I) Moyens en personnel, matériel, mis à disposition de l'opération avec description du personnel d'encadrement**

Le mémoire détaillera les thèmes suivants :

- Encadrement
- Exécution.
- Matériel :

#### **Thème II) Note décrivant les principales mesures prises pour assurer la sécurité et l'hygiène du chantier**

Le candidat devra décrire les dispositifs, méthodologies et organisations qu'il envisage de mettre en œuvre pour l'exécution de ses travaux et qui permettront de respecter le code du travail et notamment la réglementation dans le domaine de la sécurité et de la protection de la santé des travailleurs du chantier, des usagers du public.

#### **Thème III) Dispositions prises vis-à-vis des engagements les aspects de développement durable et du chantier à faibles nuisances**

Le candidat devra décrire les dispositifs, méthodologies et organisations qu'il envisage de mettre en œuvre pour respecter les objectifs d'un chantier à faibles nuisances.

- 1) Le stockage, le tri, l'évacuation et le traitement des déchets.
- 2) La limitation des nuisances de chantier vis-à-vis des usagers du parc Sergent Blandan et des abords du site. Le parc sera ouvert et très fréquenté pendant la période des travaux, de plus l'accès au chantier se fera aux abords d'une résidence universitaire du CROUS de Lyon. Les dispositions permettant de limiter les nuisances suivantes devront être décrites : nuisances acoustiques, visuelles, liées au trafic, les pollutions des eaux, du sol, de l'air, l'impact sanitaire et les consommations de ressources. Pour illustrer son propos le candidat remettra une proposition de plan d'installation de chantier (P.I.C.)
- 3) Eviter la dégradation des locaux existants et des abords.

#### **Thème IV) Produits et matériaux proposés**

Dans ce chapitre, le candidat doit communiquer des informations sur la provenance, la nature et les caractéristiques des matériaux, équipements et produits installés, listés dans le cadre de réponse.

Le candidat devra joindre à son mémoire :

Les fiches techniques des produits, soient les documents permettant de juger la qualité des matériaux, des matériels, des équipements proposés par le candidat dans son offre (fiches techniques des fournisseurs ; même si la description correspond aux propositions des maîtres d'œuvre, afin de vérifier l'équivalence à la prescription du C.C.T.P.

*Sans précisions de la part de l'entreprise, chacune des spécifications de matériaux ou matériels sera considérée comme strictement conforme au CCTP. L'entreprise ne pourra, en phase chantier, en aucun cas, présenter un autre matériau (ou matériel) autre que ceux précisés au CCTP ou ci-dessus.*

*Si les matériaux ou matériels proposés sont non conformes aux caractéristiques des prescriptions, l'offre sera considérée comme non conforme.*

#### **Thème V) Dispositions prises pour s'adapter et respecter le calendrier d'intervention de l'entreprise et s'inscrire dans le planning de l'opération**

Les autres documents du dossier de consultation qui sont à accepter sans modification ne sont pas à rendre avec l'offre.

Le dossier sera transmis au moyen d'un seul pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

## Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

### Analyse des candidatures

Tout pli arrivé postérieurement à la date et à l'heure limite de remise des plis sera éliminé pour non-conformité.

En application de l'article R2144-3 du Code de la Commande Publique, la vérification des candidatures ne s'effectuera que pour le candidat ayant obtenu la meilleure note à l'issue de l'analyse des offres, au regard des seuls éléments qu'il aura fournis.

**Niveau spécifique minimal exigé pour les capacités techniques et professionnelles** : le candidat seul ou le groupement doit présenter les effectifs et certifications suivantes :

N° LOTS	LIBELLE	EFFECTIF ENTREPRISE	QUALIFICATIONS	CHIFFRE D'AFFAIRES
Lot 02 :	Gros œuvre – Maçonnerie – Aménagements extérieurs	12 p	Qualibat 2112 et /ou références équivalentes	800 k€
Lot 03 :	Charpente – Couverture – Zinguerie – Ossature bois	8 p	Qualification 2301 et/ou références équivalentes	500 k€
Lot 04 :	Façades	6 p	Qualification 2121 « mention patrimoine bâti » et/ou références équivalentes	400 k€
Lot 05 :	Menuiserie extérieure bois	6 p	Qualification 3552 et/ou références équivalentes	400 k€
Lot 06 :	Métallerie – Menuiserie métallique	4 p	Qualification 4412, et/ou références équivalentes	400 k€
Lot 07 :	Menuiserie intérieure bois	4 p	Qualification 4312 et/ou références équivalentes	400 k€
Lot 08 :	Plâtrerie – Peinture – Faux Plafonds – Sol Souple - Carrelage	10 p	Qualification 4132, 6211 et/ou références équivalentes	800 k€
Lot 09 :	Ascenseur	4 p	Sur références équivalentes	200 k€

Lot 10 A :	Mobilier sur mesure intérieur	4 p	Sur références équivalentes	200 k€
Lot 10 B :	Kiosque et mobilier sur mesure extérieur	4 p	Sur références équivalentes	400 k€
Lot 11 :	Electricité Courants Forts et Courants Faibles	6 p	MGTI - Moyen et Gros Tertiaire-Industrie. Courants Faibles : CF2 et/ou références équivalentes.	600 k€
Lot 12 :	Chauffage – Ventilation – Plomberie	12 p	QUALIBAT 5111, 5312, 5251 et/ou références équivalentes	800 k€
Lot 13 :	Signalétique	2 p	Sur références équivalentes	sans

### Analyse des offres

Sera déclarée irrégulière une offre qui, tout en apportant une réponse au besoin du pouvoir adjudicateur, est incomplète ou ne respecte pas les exigences formulées dans l'avis d'appel public à la concurrence ou dans les documents de la consultation.

Ceci sera notamment le cas s'il est constaté :

- l'absence de fourniture d'une des pièces demandées à l'article 4 (pièces de l'offre).
- le non-respect des exigences des cahiers des charges (C.C.T.P., C.C.A.P.)
- la modification de l'acte d'engagement et/ou des pièces financières (hors zones à compléter),
- que l'acte d'engagement et/ou des pièces financières étai(en)t incomplet(s).

NOTA : en l'absence d'éléments répondant aux questions sur lesquelles l'Université de Lyon souhaite avoir des précisions pour comprendre et juger l'offre du candidat, l'offre sera déclarée irrégulière ne pouvant être analysée au regard des autres critères que le prix.

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique selon les critères indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
<b>1-Prix des prestations</b>	<b>60%</b>
<b>2-Valeur technique</b>	<b>40%</b>
2.1 - Moyens en personnel, matériel, mis à disposition de l'opération avec description du personnel d'encadrement	30%
2.2 - mesures prises pour assurer la sécurité et l'hygiène du chantier	10%
2.3 - Dispositions prises vis-à-vis des engagements des aspects de développement durable et du chantier à faibles nuisances	15%
2.4 - Produits et matériaux proposés	25%
2.5 - Dispositions prises pour s'adapter et respecter le calendrier d'intervention de l'entreprise et s'inscrire dans le planning de l'opération	20 %

Pour le critère prix, la notation se fait par une comparaison avec l'offre moins distante après élimination des offres anormalement basses, inappropriées, irrégulières et inacceptables.

Les montants servant à l'analyse des offres seront ceux indiqués dans **l'acte d'engagement**.

La note prix sera donnée selon le dispositif suivant :

**Note du candidat = note maximum \*(offre la plus basse/offre du candidat).**

Enfin, un classement entre les offres des candidats sera effectué. Le candidat dont l'offre a la note la plus haute est classé premier.

En cas d'égalité de note, il sera pris en compte l'offre qui aura la meilleure note sur le critère valeur technique, puis en cas de nouvelle égalité, l'offre la moins disante sera retenue.

### Négociations

Le maître d'ouvrage ou son représentant se réserve le droit d'engager une 1<sup>e</sup> phase de négociations avec les soumissionnaires ayant présenté une offre irrégulière ou inacceptable.

Conformément aux articles R2152-1 et R2152-2 du Code de la Commande Publique, ces offres pourront devenir régulières ou acceptables à l'issue de la négociation.

Après élimination des offres anormalement basses, inappropriées, irrégulières ou inacceptables et examen des offres valides selon la méthode exposée ci-dessus, le maître d'ouvrage ou son représentant retiendra l'offre la mieux classée ou se réserve le droit d'engager une 2<sup>e</sup> phase de négociations.

Celle-ci se déroulera selon les modalités suivantes (elle peut également intervenir sans la 1<sup>ère</sup> phase) :

Les soumissionnaires des 3 offres les mieux classées seront invités à participer à la négociation, sur des éléments qui leur seront communiqués à cette occasion.

Si le nombre d'offres est inférieur à 3, la négociation sera menée avec tous les soumissionnaires, quel que soit leur nombre.

Les soumissionnaires sont tenus de répondre aux demandes.

A l'issue de la négociation, les soumissionnaires devront remettre une nouvelle offre ou pourront confirmer leur offre initiale complétée des négociations. Ces offres seront analysées et classées selon les critères et leur pondération définis à l'avis d'appel public à la concurrence et selon la méthode exposée ci-dessus.

### Déclaration de sans suite

L'Université de Lyon se réserve la possibilité de déclarer à tout moment, tout ou partie de la procédure, sans suite pour motif d'intérêt général. Les candidats en seront informés.

## **Article 6 : Modalités de transmission électronique des plis**

**Les candidatures et les offres seront transmises par voie électronique, sans signature obligatoire.**

Dans le cas où un candidat envoie deux plis, seul le second sera pris en considération pour l'analyse.

Les fichiers déposés dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites ne seront pas pris en compte.

Les plis sont à transmettre par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier.

Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement le nom du candidat ainsi que les mentions « copie de sauvegarde », « identification de la procédure concernée » et « ne pas ouvrir ». Le pli contenant la copie de sauvegarde doit être envoyé à l'adresse postale suivante :

**UNIVERSITÉ DE LYON  
MARCHÉS PUBLICS  
92 RUE PASTEUR  
CS 30122  
69361 LYON CEDEX 07**

**Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché.**

**Virus informatique :**

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

**Article 7 : Renseignements complémentaires**

**7.1 - Demande de renseignements**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite, 18 jours au plus tard avant la date limite de remise des offres sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Une réponse sera alors adressée à tous les opérateurs économiques ayant téléchargé le dossier après identification au plus tard 12 jours avant la date limite de réception des offres.

**7.2 - Visites sur sites**

**Deux visites de site seront organisées le **vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021 à 14h00** et le **mardi 05 octobre 2021 à 11h00**.**

Le lieu de rendez-vous est fixé à :

Parc Sergent Blandan  
37 rue du repos  
69007 Lyon.  
devant le bâtiment 7 (bâtiment en fond de la place d'arme à côté du manège pour enfants)

**Cette visite est obligatoire pour les lots :**

**Lot 02 : Gros-œuvre-Maçonnerie**

**Lot 03 : Charpente- Couverture – Zinguerie – Ossature bois**

**Lot 04 : Façades-**

**Lot 11 : Electricité CFO - cfa**

**Lot 12 : Chauffage – ventilation - plomberie**

**La présence du candidat sera à confirmer par mail à Monsieur BESSAC ([louis-marie.bessac@universite-lyon.fr](mailto:louis-marie.bessac@universite-lyon.fr)), avec nom et coordonnées des personnes qui seront présentes (maximum 2 par candidats) au plus tard :**

- le jeudi 30 septembre à 12h00 pour la visite du vendredi 01 octobre ;**
- le lundi 04 octobre à 12h00 pour la visite du mardi 05 octobre.**